



Une entreprise peut elle se porter garant?

Par **krematine**, le **12/06/2008** à **19:36**

bonjour,
Voilà je compte demenager (en passant par une agence) pour me rapprocher de mon emploi et pour vivre avec ma copine. Il me faut un garant et mon patron c'est porter volontaire. Il veut bien que la société ou je travail se porte garant. A l'agence on m'a donné une feuille que mon patron devait recopier mais le problème c'est que sur cette feuille il est écrit que c'est lui qui se porte garant et non la société et il ne veut pas lui se porter garant. Alors ma question c'est "est-ce qu'une entreprise peut se porter garant?"
En espérant que vous comprendrez ce que je veux dire.
merci

Par **krematine**, le **16/06/2008** à **18:53**

si c'est possible... l'agence a accepté